



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2024-075

PUBLIÉ LE 29 MARS 2024

# Sommaire

## **DREAL Occitanie /**

65-2024-03-29-00001 - Arrêté préfectoral dressant bilan de la concertation préalable sur le carrefour giratoire RN21/RD2 à Orleix et ses annexes (38 pages)

Page 3

DREAL Occitanie

65-2024-03-29-00001

Arrêté préfectoral dressant bilan de la  
concertation préalable sur le carrefour giratoire  
RN21/RD2 à Orleix et ses annexes

**Arrêté préfectoral n° 65-2024-03-29-00001  
dressant bilan de la concertation préalable sur  
le carrefour giratoire RN21/RD2 à Orleix**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme ;

**Vu** l'article L120-1 du Code de l'Environnement ;

**Vu** l'article L121-16 du Code de l'Environnement ;

**Vu** le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet des Hautes-Pyrénées M. Jean Salomon ;

**Vu** le bilan de la concertation publique de l'aménagement du carrefour RN21/RD2 à Orleix, établi par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie ;

**Considérant** qu'il appartient au préfet d'arrêter le bilan de la concertation du public pour les opérations d'investissement de l'État dans le département ;

**Sur proposition** du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie ;

**ARRÊTE**

**Article 1 : Les objectifs du projet de carrefour giratoire RN21/RD2 À Orleix**

Les objectifs généraux du projet sont :

- Améliorer la sécurité des usagers
- Améliorer les conditions de desserte des centres d'Orleix et de Bours
- Offrir de meilleures conditions de sécurité pour les traversées piétonnes et cyclables de la RN21.

**Article 2 : La concertation menée en 2023/24**

La concertation a eu lieu du 14 décembre 2023 au 31 janvier 2024. Le public a été informé par application mobile et parution dans la presse.

- Durant cette période, le dossier a été consultable :
- En ligne sur le site internet DREAL Occitanie: <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-du-carrefour-rn21-rd2-d-orleix-a26591.html>
  - Une réunion publique s'est tenue le mercredi 13 décembre 2023 à 18h30 à Orleix

Les avis ont pu être exprimés :

- Lors de la réunion publique du 13 décembre 2023
- Sur le site internet de la DREAL Occitanie <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>

### **Article 3 : Bilan de la concertation**

Le bilan de la concertation avec le public est joint au présent arrêté.

### **Article 4 : Les orientations retenues pour la poursuite du Projet**

Au regard des avis recueillis, il est acté la poursuite des études sur la base de la solution préférentielle proposée lors de la concertation :

Création d'un giratoire centré sur l'axe de la RD2, avec création d'un cheminement dédié aux modes actifs (vélos et piétons)

Le maître d'ouvrage mènera une réflexion en partenariat avec le conseil départemental et les communes de Bours et d'Orleix sur les circulations dans le périmètre d'influence du projet pour préciser le rabattement de trafic sur ce nouveau carrefour sécurisé.

### **Article 5 : Exécution et Publication**

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté la secrétaire générale de la préfecture et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

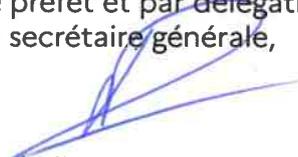
Le bilan de la concertation sera

- Transmis à :
  - Commune d'Orleix
  - Commune de Bours
  - Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
  - Conseil Régional Occitanie
  - Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
- Mis en ligne sur le site <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 29 MARS 2024

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale,

  
Nathalie GUILLOT-JUIN

**20 MARS 2024**

**Bilan de la concertation publique  
de l'aménagement du carrefour RN21/RD2 à Orleix**

**Préambule**

Dans le cadre des opérations inscrites au CPER 2015-2022, la **DREAL Occitanie** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a étudié les enjeux d'une requalification de la Route Nationale 21 en entrée est et en traversée de Tarbes. Ces conclusions ont été partagées avec les collectivités locales, Région, Département des Hautes Pyrénées, communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes et les communes traversées. **Le carrefour RN21/RD2 sur la commune d'Orleix dans les Hautes Pyrénées** a été alors identifié comme très problématique du point de vue de la sécurité des usagers.

La DREAL Occitanie en tant que Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales auprès du préfet de la Région Occitanie a soumis l'opportunité de ce projet de réaménagement à la concertation publique en exposant dans le dossier de concertation les objectifs et les caractéristiques générales de cet aménagement.

La réunion publique organisée le 13 décembre 2023 et la phase de concertation par voie électronique qui s'est déroulée du 14 décembre 2023 au 31 janvier 2024 a permis à toutes les personnes intéressées de s'informer et de s'exprimer sur le projet par voie électronique.

Ce bilan de la concertation publique propose donc une synthèse et une analyse des différents avis formulés qui alimenteront les orientations à donner pour la suite du projet qui est actuellement en phase d'études d'avant-projet.

Les conclusions retenues seront arrêtées par le préfet de département.

**1. Présentation générale**

**1.1 Contexte du projet**

Située sur la commune d'Orleix, la section concernée par l'aménagement se situe à l'intersection entre la RN21 et la RD2.

Le territoire est principalement composé d'espaces agricoles de polycultures à l'Est du projet, d'un espace naturel composé d'un fossé (pour l'irrigation des champs, non classé en

cours d'eau au sens de la réglementation environnementale) et de quelques habitations (lotissement) à l'Ouest. Sur le secteur, on note des éléments environnementaux qui ne sont pas soumis à évaluation environnementale (voir avis de l'AE en date du 24 novembre 2023 suite à la procédure de demande cas par cas).

La **RN 21** assure la fonction principale de liaison entre les pôles urbains de Auch, Tarbes et Lourdes et de desserte du territoire traversé. De plus, en approche et en traversée de l'agglomération de Tarbes, elle constitue une des trames de desserte des quartiers et communes de l'agglomération.

## ANALYSE

La **RD2** est soumise à un trafic important. En effet, le trafic sur cette voie a augmenté depuis la réalisation du contournement Ouest de Tarbes en 2013 (RD902). De nombreux accidents matériels ont eu lieu depuis.

Par conséquent, le carrefour RN21/RD2 au nord d'Orleix est identifié comme très problématique d'un point de vue de la sécurité et son remplacement par un giratoire permettra de sécuriser l'intersection et de mieux répartir les flux.

### 1.2 Objectifs du projet

Le remplacement du carrefour actuel par un giratoire permettra d'améliorer :

- la sécurité des usagers en sécurisant l'intersection,
- les conditions de desserte des centres d'Orleix et de Bours en répartissant mieux les flux sur cette intersection (suppression du sens unique vers Orleix sur le carrefour et décongestion de ce carrefour aux heures de pointe et donc diminution du temps d'attente pour entrer et sortir de la RN)
- la sécurité des usagers des modes alternatifs (piéton, vélos) en offrant un itinéraire dédié pour une meilleure insertion et traversée au niveau du carrefour.

### 1.3 Acteurs du projet

L'étude de création d'un giratoire au carrefour RN21- RD2, est portée par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) - Direction des Mobilités Routières (DMR), qui a délégué la **maîtrise d'ouvrage** du projet à la **DREAL Occitanie** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sous l'autorité du Préfet de la Région Occitanie.

Les études préalables (diagnostic, conception, inventaires, concertation et anticipation des reconnaissances géotechniques et topographiques) sont entièrement financées par l'État. Un cofinancement de collectivités territoriales sera recherché pour le financement des études de conception, des acquisitions foncières et des travaux.

Le protocole relatif à l'aménagement de la RN21 dans le département des Hautes Pyrénées, signé le 17 février 2021 par le préfet de la Région Occitanie, la présidente du conseil régional d'Occitanie et le président du conseil départemental des Hautes Pyrénées, en présence du Premier ministre, a reconnu le caractère prioritaire de l'aménagement du carrefour d'Orleix.

## 2. Cadre réglementaire de la concertation

### *2.1 Cadre légal*

L'opération de réaménagement du carrefour n'est pas soumise à évaluation environnementale et ne rentre pas dans les obligations de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) en application du I de l'article L.121-8 et du tableau de l'article R121-2 du code de l'environnement. Il n'est pas soumis à concertation préalable obligatoire au regard du code de l'environnement.

Le projet se situe dans une partie urbanisée d'une commune et son montant prévisionnel est supérieur à 1,9 M€ HT. Il est donc soumis à l'article R.103-1 du code de l'urbanisme et à concertation obligatoire.

La DREAL Occitanie, maître d'ouvrage, a donc soumis le projet d'aménagement du carrefour d'Orleix à la concertation publique en ligne avec un dossier de concertation présentant les principales caractéristiques du projet et ses enjeux. Une réunion publique d'ouverture de la concertation s'est tenue sur la commune d'Orleix le 13 décembre 2023.

### *2.2 Objet de la concertation*

La concertation a pour objet de présenter les principes d'aménagement envisagés au public (riverains, habitants, usagers acteurs socio- économiques). Elle permet de recueillir les avis du public sur le projet pour alimenter les phases d'étude suivantes et la phase travaux.

## 3. Présentation du projet

### *3.1 Fonctionnalités et caractéristiques du projet*

Le projet d'aménagement du carrefour d'Orleix vise à sécuriser l'intersection pour les véhicules ainsi que pour les modes actifs par la création d'itinéraires dédiés. Il permettra une meilleure fluidité de la circulation.

Ce projet permettra de rétablir tous les mouvements au carrefour en ouvrant la possibilité de supprimer le sens unique vers Orleix si la commune le décide.

Le giratoire est composé de la façon suivante :

- Cheminement pour les modes actifs (vélos et piétons),
- Géométrie du giratoire permettant de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité,
- Rayon de l'anneau de 20m, permettant l'écoulement du trafic tout en réduisant les vitesses
- Aménagement paysager de l'îlot central et des côtés, avec démolition et renaturation des surfaces de chaussées non réutilisées.

### 3.2 Variantes proposées

Le giratoire est la meilleure solution envisageable, l'option du carrefour à feux n'étant pas pertinente compte tenu du contexte péri-urbain sur le réseau routier national.

Les études conduites par la DREAL ont permis d'envisager 3 variantes :

- Un giratoire centré sur l'axe de la RD2
- Un giratoire excentré côté Tarbes
- Un giratoire excentré côté Rabastens

Après analyse des différentes solutions (visibilité, implantation, etc), il est proposé de retenir la solution mieux-disante compte-tenu des critères techniques, financiers et environnementaux : giratoire centré sur l'axe de la RD2.

Le projet présenté à la concertation étant en phase d'études préalables, il bénéficiera de phases d'optimisation lors des phases d'études suivantes.

Des réunions techniques en date du 12 janvier 2022 et 23 novembre 2023 ont eu lieu et ont permis de présenter le projet aux différents services techniques concernés en lien avec la Préfecture des Hautes Pyrénées (Département des Hautes Pyrénées, Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées et commune d'Orleix). Un consensus technique a été partagé sur la solution d'aménagement projetée.

### 4. Déroulement de la concertation- Les dispositifs d'information et de participation du public

Le maître d'ouvrage (DREAL Occitanie) a réalisé un support d'information (dossier de concertation sous un format A4 de 16 pages) qui a permis d'informer le public en y présentant :

- L'état des lieux du territoire ;
- Les fonctionnalités et les objectifs globaux du projet et de la concertation ;
- Les différentes variantes d'aménagement du carrefour d'Orleix.

La DREAL a par ailleurs informé de la tenue de la concertation par différents canaux afin de favoriser la participation du public :

- Un courrier d'information sur la concertation avec le dossier de concertation a été transmis par voie préfectorale aux différents acteurs du projet (Région Occitanie, Département des Hautes Pyrénées et Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées) ;
- Une page sur le site internet de la DREAL a été créée pour héberger le dossier de concertation consultable, en version numérique, pour le public et pour y recueillir les avis ;
- Une réunion publique d'information en mairie d'Orleix le 13 décembre 2023 a lancé le début de la concertation ;

- Un communiqué de presse est paru le 14 décembre 2023 pour présenter le projet ainsi que les acteurs associés et pour annoncer les objectifs et les modalités de la concertation. Ce communiqué a été repris dans la presse locale sur internet sur trois supports (La Dépêche<sup>1</sup>, Actu.fr<sup>2</sup>, La semaine des Pyrénées<sup>3</sup>) ;
- Une publication sur l'application mobile de la commune d'Orleix (plus de 500 téléchargements)

## 5. Déroulement de la concertation

### 5.1 Bilan quantitatif

- Participation du public

La concertation s'est déroulée entre le 13 décembre 2023 et le 31 janvier 2024. Le dossier de concertation a été consultable en version numérique sur le site internet de la DREAL Occitanie et les avis ont été recueillis par voie électronique durant cette période.

Les contributions prises en compte ont été formulées via le formulaire en ligne prévu à cet effet, et via l'expression lors de la réunion publique à Orleix, ce qui a permis de réunir l'avis de :

- 66 personnes à Orleix le 13 décembre 2023 en présence de monsieur le maire d'Orleix ;
- 46 personnes via le formulaire en ligne pour 56 visites totales sur la page internet.

### 5.2 Bilan qualitatif - Synthèse des avis et remarques

Sur les 46 avis recensés en ligne, 37 sont en faveur ou très en faveur du projet. De nombreuses expressions en faveur du projet ont également eu lieu lors de la réunion publique.

Le projet est principalement attendu pour des questions de sécurité routière, et aussi pour faciliter les traversées piétonnes et cyclistes. Le projet est très attendu par une majeure partie de la population d'Orleix.

Des remarques ou interrogations sur le projet se sont exprimées, auxquelles le MOA apporte des réponses et précisions :

- La pertinence du giratoire est mise en cause par rapport à d'autres solutions comme des ralentisseurs, l'installation de carrefours à feux, la création d'une passerelle piétonne ou la situation actuelle avec un radar et le sens unique.

<sup>1</sup> <https://www.ladepeche.fr/2023/12/20/le-carrefour-maudit-a-orleix-gomme-par-un-rond-point-le-projet-est-devoile-la-population-est-appellee-a-donner-son-avis-11654214.php>

<sup>2</sup> [https://actu.fr/occitanie/orleix\\_65340/sur-la-route-des-pyrenees-ce-carrefour-juge-problematique-va-t-il-devenir-un-rond-point\\_60453027.html](https://actu.fr/occitanie/orleix_65340/sur-la-route-des-pyrenees-ce-carrefour-juge-problematique-va-t-il-devenir-un-rond-point_60453027.html)

<sup>3</sup> <https://www.lasemainedespyrenees.fr/hautes-pyrenees-creation-dun-giratoire-au-carrefour-rn21-rd2-sur-la-commune-dorleix-reunion-publique-et-concertation/>

Réponse du maître d'ouvrage : Le secteur est situé sur route nationale hors agglomération en alignement droit rendant peu lisible un carrefour à feux pour l'utilisateur. Le giratoire est la solution la plus optimale d'un point de vue technique, financier, foncier et environnemental. De plus, il permet de favoriser les modes actifs et de rétablir l'accès à la RD2 Est.

- L'accès à la RN21 en provenance du réseau secondaire est aussi difficile plus au sud notamment au croisement avec la RD302. Certains commentaires souhaitent la création d'un passage piéton à ce niveau.

Réponse du maître d'ouvrage : la DREAL, maître d'ouvrage du projet, porte en parallèle une étude de requalification de la RN21 à l'échelle de l'agglomération. Les autres points d'échange de la RN21 y sont investigués, c'est dans ce cadre que la demande de création de passage piéton sera étudiée.

- Selon certains avis, le projet de contournement nord de Tarbes devrait être priorisé. Ce contournement se raccordant à moins d'un kilomètre au sud du projet, l'aménagement du giratoire RN21/RD2 n'est pas opportun.

Réponse du maître d'ouvrage : le contournement Nord de Tarbes et l'aménagement du rond-point d'Orleix répondent à des enjeux et des calendriers différents et sont complémentaires. Le contournement Nord de Tarbes est porté par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et est en cours d'études. Tant que le contournement Nord de Tarbes n'est pas achevé, le trafic qu'il génère arrive, de fait, sur le carrefour d'Orleix, dont l'aménagement est d'autant plus nécessaire. Une fois le contournement Nord de Tarbes achevé, la cohérence d'ensemble des deux carrefours successifs sera prise en compte.

- Certains aménagements paysagers doivent être améliorés. Le coût du giratoire peut aussi être optimisé.

Réponse du maître d'ouvrage : le projet n'est qu'au stade des études préalables et sera consolidé dans la suite des études. La levée de certaines sujétions techniques, liées aux réseaux notamment, permettra d'optimiser le coût des travaux.

Par ailleurs, les aménagements paysagers (plantation de haies...) sont prévus dans le cadre du projet. Leurs définitions seront à consolider dans la suite des études en lien avec la mairie d'Orleix qui s'est engagée à en assurer l'entretien.

- Le projet risque d'engendrer du trafic supplémentaire en traversée de Bours, notamment Poids Lourds.

Réponse du maître d'ouvrage : une réflexion sera menée avec les communes de Bours, d'Orleix et le Conseil Départemental sur les circulations dans le périmètre d'influence du projet pour revoir notamment sur les questions de rabattement sur ce nouveau carrefour. Pour autant, le giratoire ne permet pas de gain de temps substantiel et n'entraîne donc pas de report de trafic.

- Le projet impactera des exploitations agricoles. Il faudrait aussi garantir l'accès au canal d'irrigation après le projet.

Réponse du maître d'ouvrage : le maître d'ouvrage rencontrera les propriétaires des terrains pour discuter des restitutions d'ouvrages et de travaux connexes ainsi que des indemnités financières le cas échéant.

## 6 Conclusions - Enseignements de la concertation

La concertation relative au projet d'aménagement du giratoire d'Orleix a permis au public et aux acteurs institutionnels d'être informés et de pouvoir s'exprimer.

Elle a débuté par une réunion publique permettant une présentation détaillée du projet et une participation du public.

La concertation a continué par voie électronique et les questions et commentaires ont été nombreux.

Au final, cette concertation a donné lieu à des échanges qualitativement et quantitativement satisfaisants, permettant aujourd'hui au maître d'ouvrage d'avoir une vision claire des expressions du public. Les participants ont porté une attention particulière au contenu du projet, ses impacts sur l'environnement de proximité, ainsi que les suites à donner à la concertation publique.

Le projet d'aménagement du carrefour d'Orleix vise à améliorer les conditions de circulation pour les différents modes de transports :

- Sécuriser l'intersection en réduisant les vitesses dans le secteur ;
- Améliorer les conditions de circulation en rétablissement tous les mouvements en approche du carrefour
- Offrir des meilleures traversées piétonnes et cyclables de la RN21.

La concertation a permis de mettre en évidence un partage de ces enjeux par le public. La situation « d'urgence » décrite par les usagers du carrefour d'Orleix crée une véritable attente de cet aménagement pour répondre aux problématiques de sécurité. Globalement, le public exprime donc être en grande partie favorable au projet, et s'accorde sur son utilité.

Pour autant, des avis se sont exprimés, marquant une crainte concernant l'augmentation de trafic en traversée de Bours et Bazet.

Il est également noté que le public s'est exprimé aussi sur l'attente de l'achèvement du contournement Nord de Tarbes.

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie

Patrick BERG

## Annexes

- Communiqué de presse du 12 décembre 2023 ;
- Support de présentation de la réunion publique
- Dossier de concertation disponible en ligne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 12 décembre 2023

### **Création d'un giratoire au carrefour RN21/RD2 sur la commune d'Orleix : réunion publique le 13 décembre et concertation publique jusqu'au 31 janvier 2024**

Dans le cadre des opérations inscrites au Contrat de Plan État-Région - CPER 2015-2022, le carrefour RN21/RD2 sur la commune d'Orleix dans les Hautes Pyrénées a été identifié comme problématique du point de vue de la sécurité des usagers et a fait l'objet d'une étude en vue de son réaménagement.

Le projet de réaménagement consiste à remplacer le carrefour actuel par un giratoire afin de sécuriser l'intersection RN21/RD2, soumise à un important trafic, en intégrant les différents modes de déplacement.

Sous l'autorité de Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL Occitanie organise une réunion publique **le 13 décembre 2023 à 18h30, à la mairie d'Orleix**, afin de présenter le projet de création d'un giratoire au carrefour existant RN21/RD2, sur la commune d'Orleix, dans l'agglomération de Tarbes.

À la suite de la réunion, une concertation portant sur l'opportunité de cet aménagement sera ouverte à la participation du public du 14 décembre 2023 au 31 janvier 2024. Le public pourra s'exprimer par voie électronique sur la page du site internet de la DREAL Occitanie : <https://enqueteur.dreal-occitanie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=646928&lang=fr>

Les avis exprimés dans le cadre de la concertation en ligne seront examinés et serviront à dresser un bilan, dont les conclusions seront arrêtées par Jean SALOMON, préfet du département des Hautes-Pyrénées.

#### **Où s'informer ?**

Dossier de concertation disponible sur le site de la DREAL Occitanie :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-a26591.html>

#### **Comment s'exprimer ?**

Participation par voie électronique, jusqu'au 31 janvier 2024 :

<https://enqueteur.dreal-occitanie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=646928&lang=fr>

**CONTACTS PRESSE**

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

# Aménagement du carrefour RN21/RD2 d'ORLEIX Concertation publique

Réunion publique 13 décembre 2023

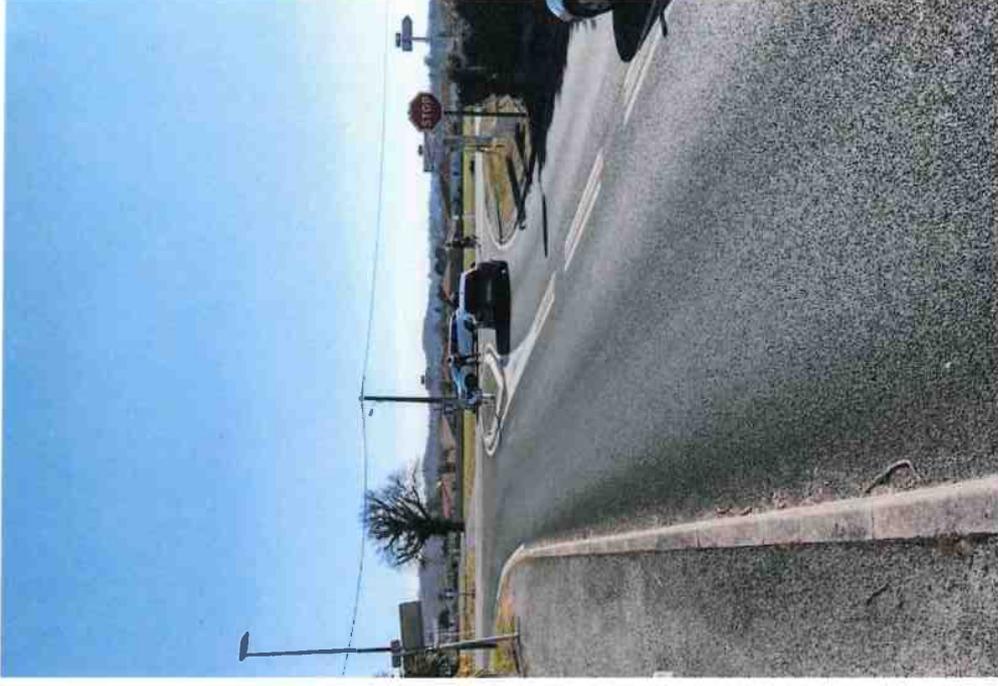
# Objet de la concertation

**La concertation a pour objet de présenter les principes d'aménagement envisagés. Elle permettra de recueillir l'avis du public pour alimenter les phases d'étude suivantes et la phase travaux.**

Elle résulte d'une obligation au titre du Code de l'urbanisme (Article R,103-1)

Les modalités de la concertation doivent permettre au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, d'accéder aux informations relatives au projet et formuler des observations qui sont enregistrées en vue d'en tirer un bilan de concertation.

**Mise en place d'une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) sur le site internet de la DREAL Occitanie.**



# Contexte de l'opération

- Suite aux études d'opportunité d'aménagement de la RN21 dans la traversée de Tarbes en 2019, un projet de requalification de l'axe est porté par l'Etat,
- Le carrefour de la RN21 avec la RD2 à Orleix est considéré comme prioritaire car accidentogène,
- Le remplacement du carrefour actuel par un giratoire permettra de sécuriser l'intersection, améliorer la desserte locale et favoriser les déplacements actifs.



**Légende :**  

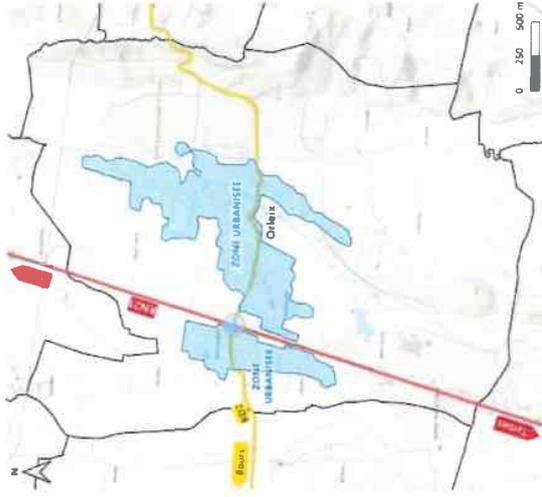
 Localisation du projet : RN21 X RD2  
 Autoroutes  
 Routes Nationales  
 Routes Départementales  
 Requalification de la RN21 dans l'agglomération de Tarbes

# Etat des lieux

- Entre 2012 et 2023, quatre accidents corporels n'ayant pas fait de tués, nombreux accidents matériels depuis 2020. En octobre 2022 installation d'un radar automatique sur le carrefour.

- Orleix est coupée en deux parties. **Aucun aménagement spécifique pour les modes actifs.**

- Activité agricole en bordure de projet

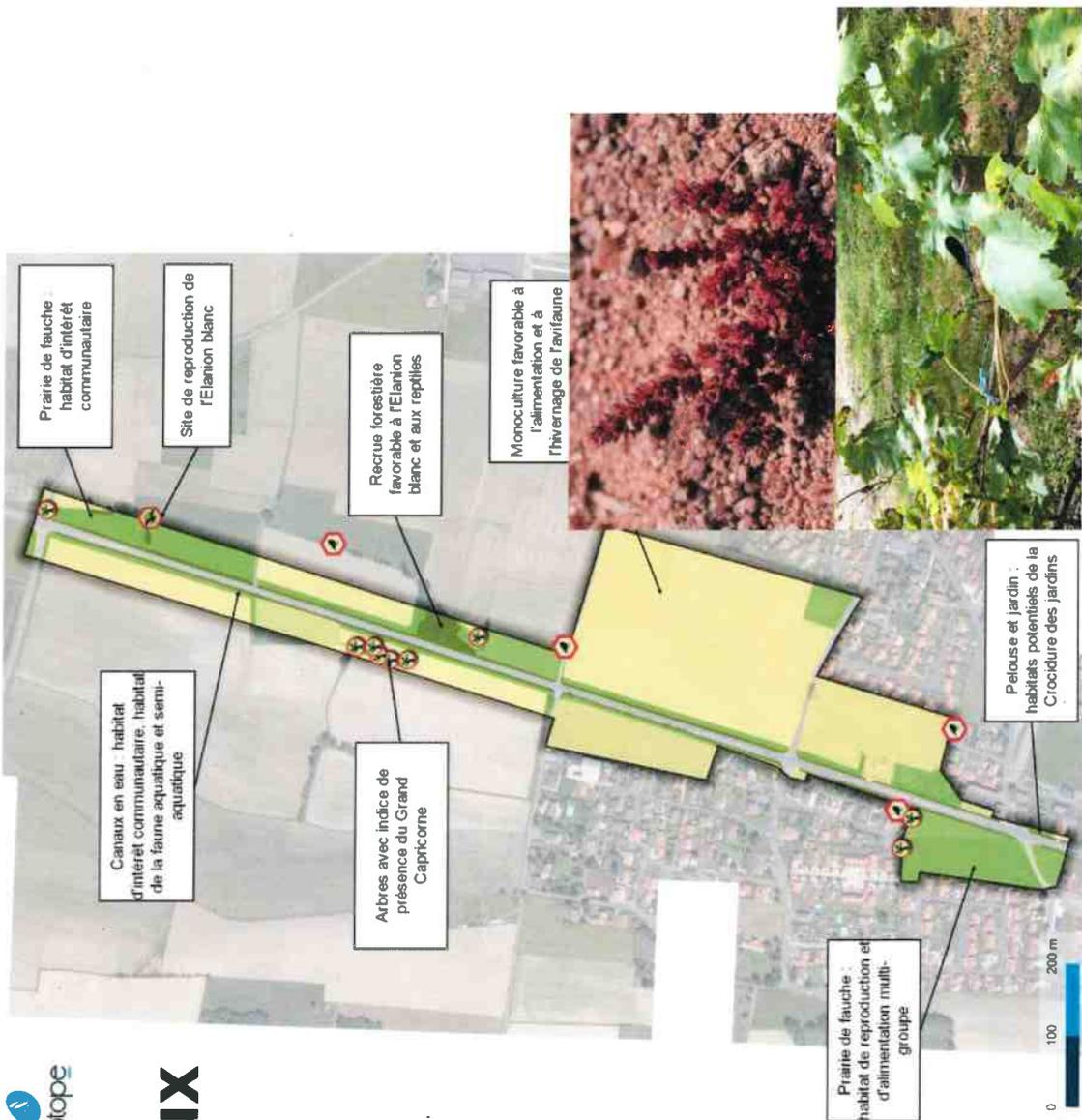


# Enjeux environnementaux

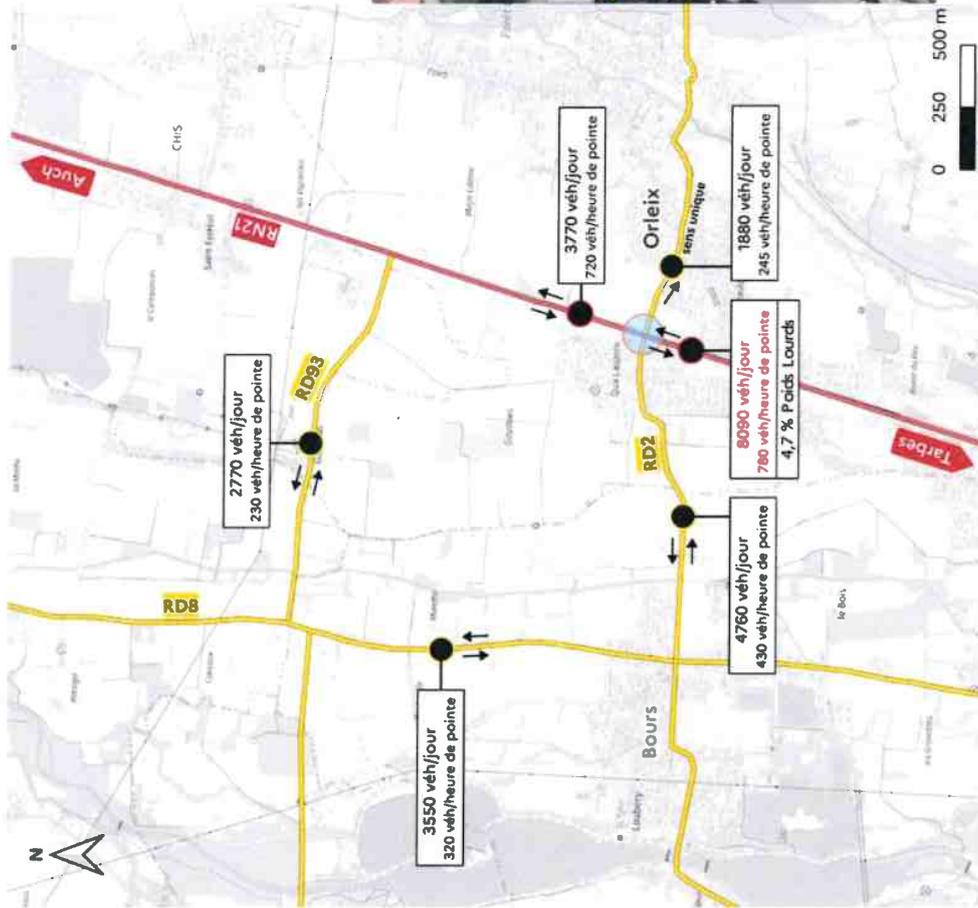
- Inventaire faune flore 4 saisons réalisé en 2022/23.  
=> présence d'agrion de Mercure et de tillée.  
Des mesures d'évitement et de réduction seront prises.

- Des mesures acoustiques ont été réalisées au printemps 2023 pour caractériser l'existant et des mesures de contrôle vérifieront que les niveaux de bruit après projet restent sous le seuil réglementaire

**Suite à un avis de l'autorité environnementale en novembre 2023, le projet n'est pas soumis à étude d'impact**

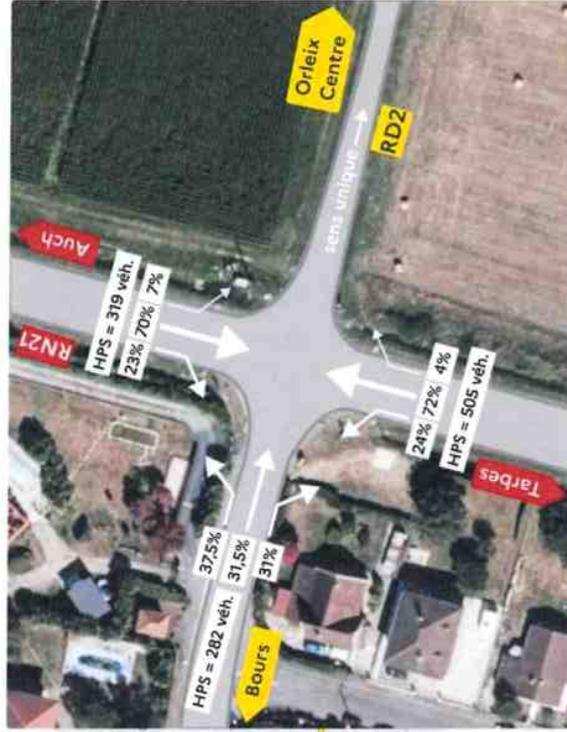


# Le trafic



## Légende :

-  Localisation du projet
-  Stations de comptage tous sens confondus (juin 2022)
-  Routes Nationales
-  Routes Départementales



Comptages directionnels à l'heure de pointe du soir (HPS)

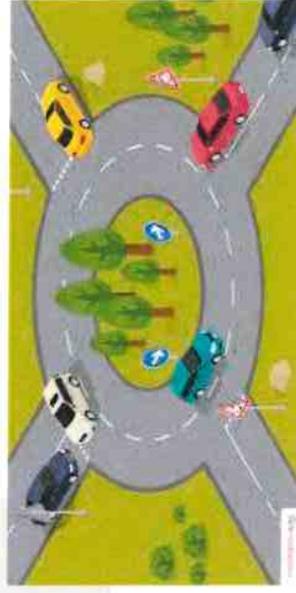
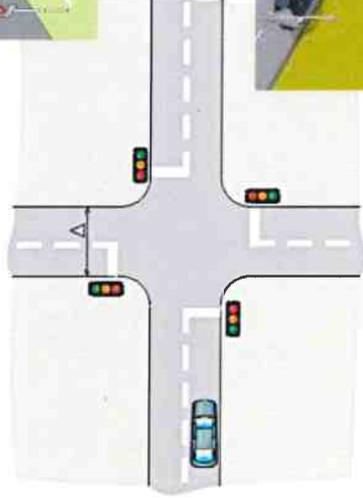
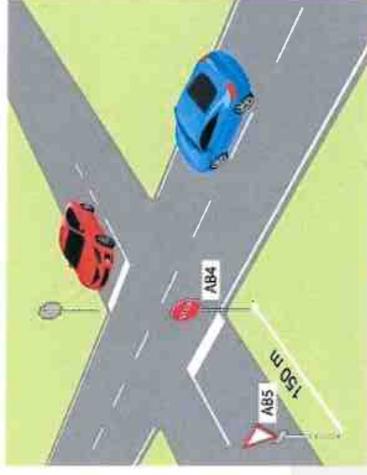
# Propositions d'aménagement – solutions

Différentes solutions ont été étudiées (visibilité, implantation, etc).

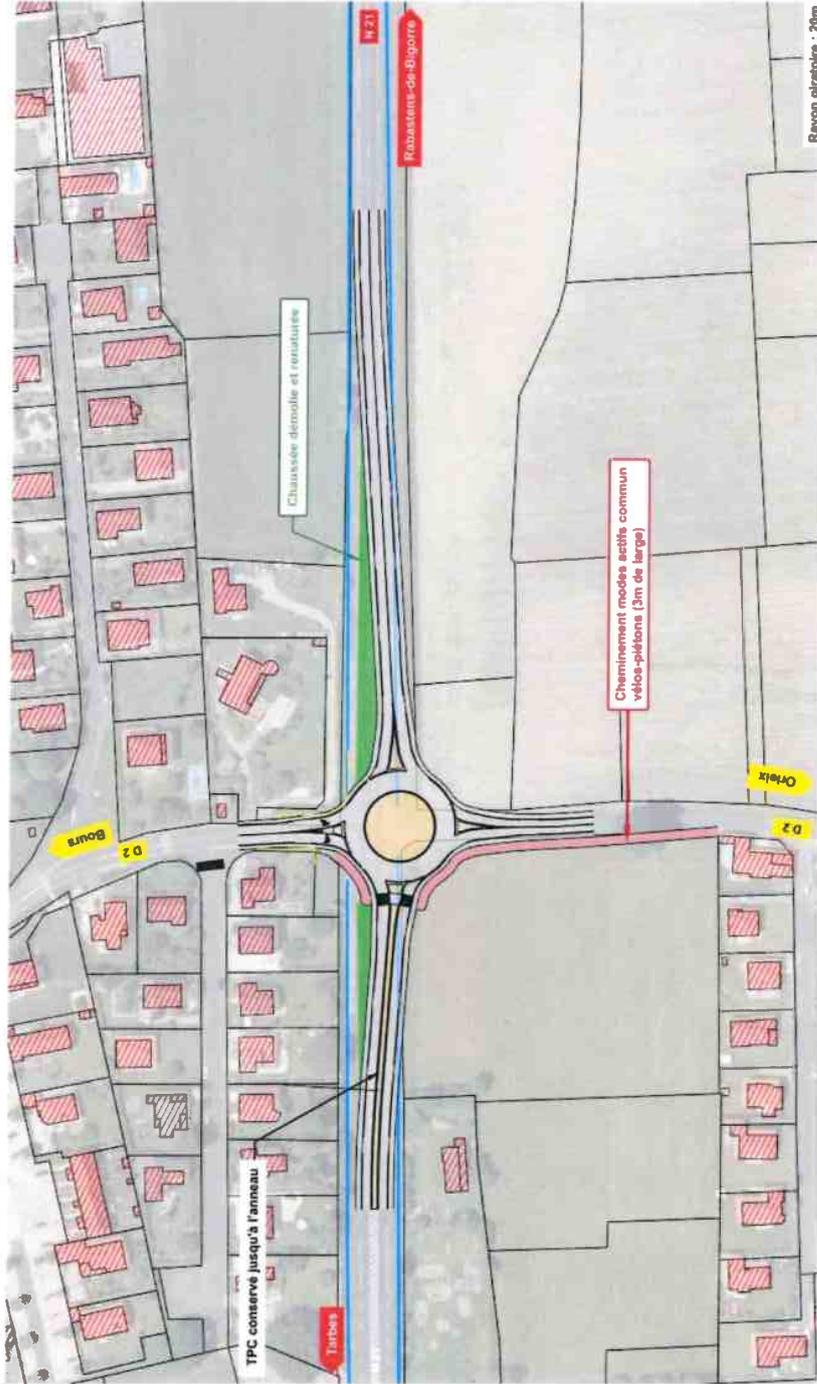
Nous proposons de retenir la solution mieux-disante compte-tenu des critères techniques, financiers et impacts humains et environnementaux :

**Un giratoire centré sur l'axe de la RD2.**

Ce projet étant en phase d'études préalables, il bénéficiera de phases d'optimisation.



# Proposition d'aménagement



-Sécurisation des modes actifs en traversée de la RN21

-Remise à double sens possible de la RD2 Est

-Choix du positionnement du giratoire avec le minimum d'impact foncier

-Traitement paysager du carrefour

-Renaturation des surfaces abandonnées

-Linéaire de busage réduit et restitution des ouvrages d'irrigation

# Estimation financière et durée des travaux

## Estimation de l'opération :

Au stade actuel des études (Avant Projet), le coût estimé de l'opération est décomposé comme suit :

- études, acquisitions et direction des travaux 80 000 € HT
- sujétions liées à l'environnement 50 000€ HT
- sujétions travaux sous circulation 90 000 € HT
- traitement des modes actifs 200 000 € HT
- risques et aléas 80 000 € HT
- travaux 1 400 000 € HT
- coûts annexes 100 000 € HT (CSPS, Contrôle extérieur, coordination environnementale....)

Soit un coût à terminaison d'environ 2M€ HT soit 2,4 M€ TTC à terminaison.

## Durée des travaux: Estimée à six mois

Le travaux seront réalisés par demi-chaussée avec basculement de la circulation et sans interruption de trafic, hormis pour la réalisation de l'enrobé final.

# Concertation par voie électronique

## Où s'informer ?

Dossier de concertation disponible sur le site de la DREAL

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

## Comment s'exprimer ?

Via le formulaire en ligne sur le site de la concertation



### Participation du public

#### Le cadre réglementaire

#### Concertation préalable sur des projets, plans ou programmes

Concertation sur le programme d'actions régional initiates

#### Procédures en cours - Occitanie

#### L'enquête publique et les commissaires-enquêteurs

#### Procédures terminées et résultats de la participation

**DOSSIER DE CONCERTATION**  
Participation par voie électronique  
DU 13 DÉCEMBRE 2023 au 31 JANVIER 2024

# Création d'un giratoire au carrefour RN21/RD2 à Orleix

 **PREFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**  
Administration  
Préfecture

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Ce dossier concerne le projet de création d'un giratoire au carrefour existant RN21 - RD2 sur la commune d'Orleix, dans l'agglomération de Tarbes. Cet aménagement a notamment pour but de sécuriser et de fluidifier le trafic en intégrant les différents modes de déplacement.

## Objet de la concertation

La concertation a pour objet de présenter les principes d'aménagement envisagés. Elle permettra de recueillir l'avis du public pour alimenter les phases d'étude suivantes et la phase travaux.

### → La maîtrise d'ouvrage

L'étude de création d'un giratoire au carrefour RN21- RD2, est portée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) - Direction des Mobilités Routières (DMR), qui a délégué la **maîtrise d'ouvrage** du projet à la **DREAL Occitanie** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) - Département Maîtrise d'Ouvrage des Routes Nationales (DMORN) sous l'autorité du Préfet de Région, coordinateur des itinéraires routiers.



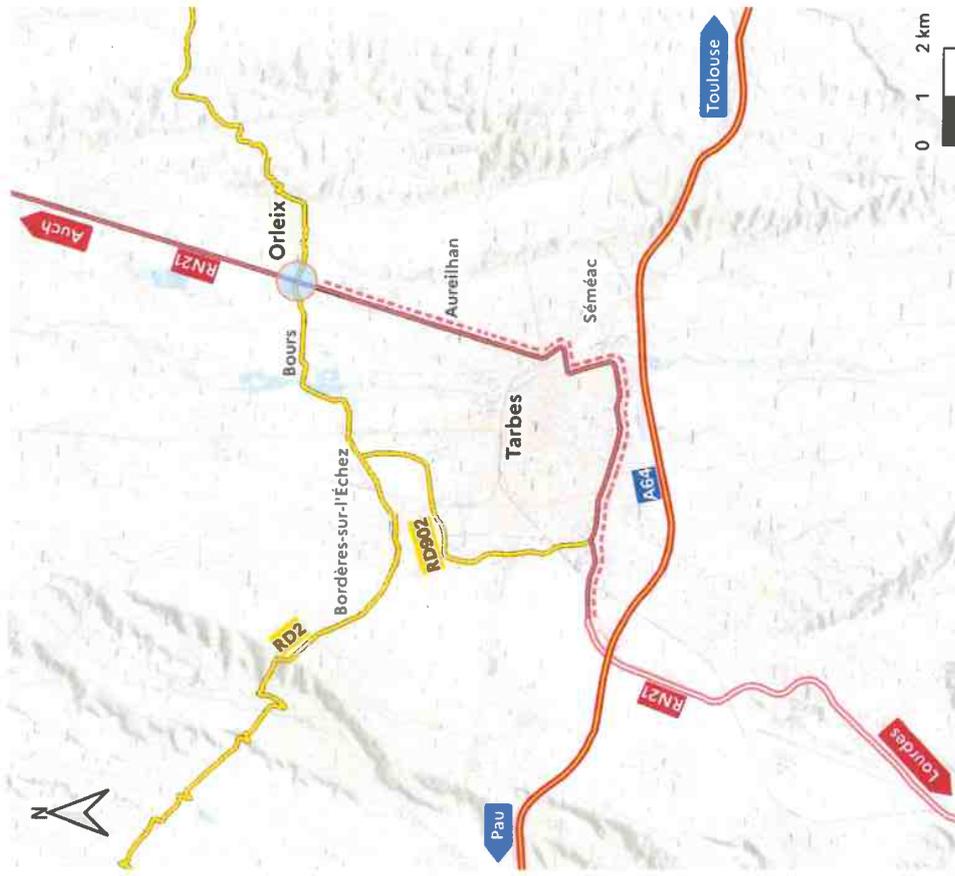
Vue aérienne de la RN21 en traversée d'Orleix

## Contexte du projet

La RN21 assure des fonctions de liaison entre les pôles urbains de Auch, Tarbes et Lourdes et de desserte du territoire traversé. De plus, en approche et en traversée de l'agglomération de Tarbes, elle constitue une des trames de desserte des quartiers et communes de l'agglomération.

Le carrefour RN21/RD2 au nord d'Orleix est identifié comme très problématique d'un point de vue de la sécurité, en raison du trafic important que connaît la RD2. En effet, le trafic sur cette voie a augmenté depuis la réalisation du contournement Ouest de Tarbes en 2013 (RD902). De nombreux accidents matériels ont eu lieu depuis.

Le remplacement du carrefour actuel par un giratoire permettra de sécuriser l'intersection et de mieux répartir les flux sur cette intersection. Par le présent document, la DREAL présente les objectifs et les caractéristiques générales de cet aménagement.

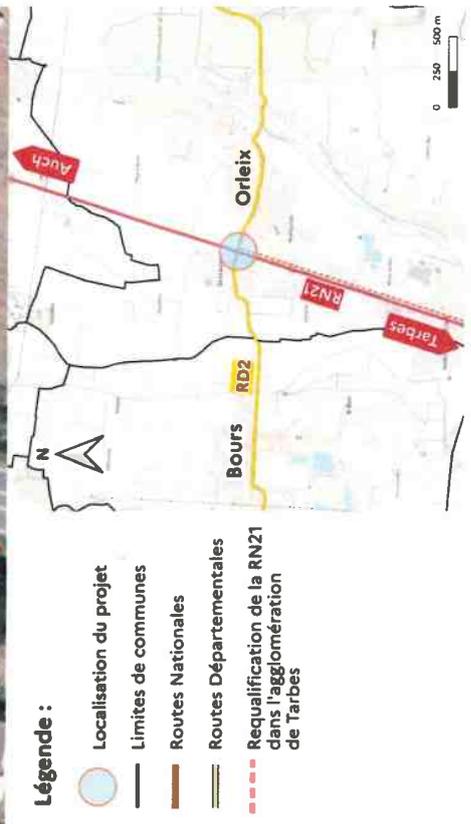


### Légende :

- Localisation du projet : RN21 X RD2
- Autoroutes
- Routes Nationales
- Routes Départementales
- Requalification de la RN21 dans l'agglomération de Tarbes

## Localisation du projet

Le projet se situe sur la commune d'Orleix au nord-est de Tarbes.



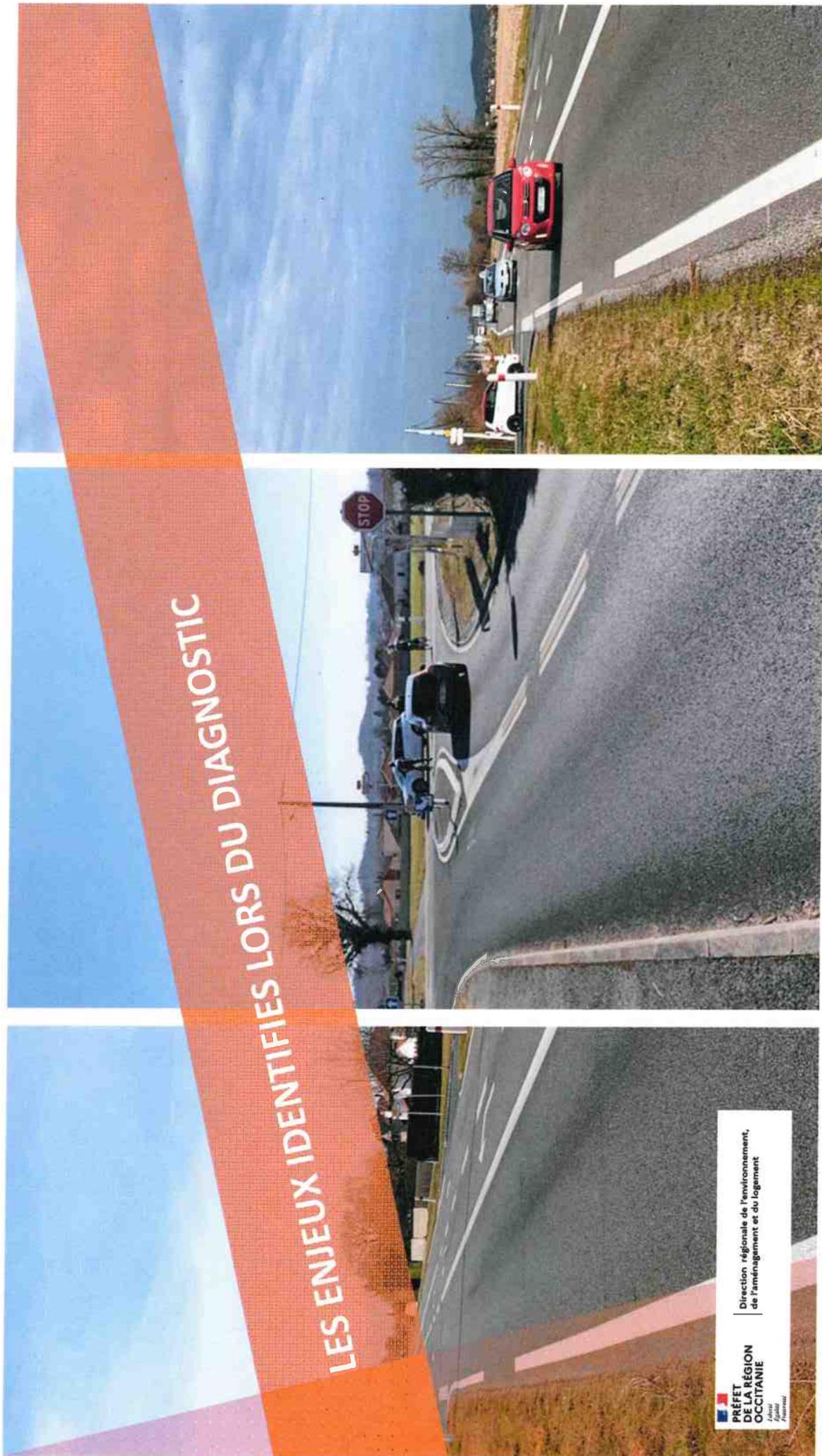
## Les objectifs de l'aménagement

Tout en confirmant les fonctions de transit de moyenne et longue distance de la RN, l'État a identifié les objectifs suivants auxquels doit répondre l'aménagement du carrefour :

- **Améliorer la sécurité des usagers**  
En effet, quatre accidents corporels ont été recensés sur ce carrefour entre 2016 et 2020. L'aménagement doit réduire le risque d'accidents en traitant les tourne à gauche et en réduisant les vitesses sur la RN21.
- **Améliorer les conditions de desserte des centres d'Orleix et de Bours**  
Depuis janvier 2022, le carrefour RN21 x RD2 est en sens unique vers Orleix, afin d'apporter une amélioration temporaire à la sécurité du carrefour. La création du giratoire permettra de rétablir tous les mouvements au carrefour. Par ailleurs les temps d'attente pour entrer et sortir de la RN seront améliorés, décongestionnant ce carrefour aux heures de pointe.
- **Offrir un itinéraire aux modes alternatifs à la voiture individuelle**  
Le carrefour dans sa configuration actuelle ne permet pas une bonne insertion des cyclistes ni des traversées piétonnes. L'aménagement devra prévoir une circulation sécurisée des modes actifs pour traverser la RN21.



LES MODES ACTIFS SUR LE CARREFOUR ACTUEL



## Les enjeux

Suite aux études d'opportunité réalisées en 2019, la DREAL a choisi de prioriser des aménagements pour répondre aux enjeux de sécurisation conjugués à la fonction d'axe de transit actuellement assurée par la RN21. Sur le carrefour d'Orleix, les enjeux sont les suivants :

Ils portent essentiellement sur des **améliorations des conditions de déplacement** :

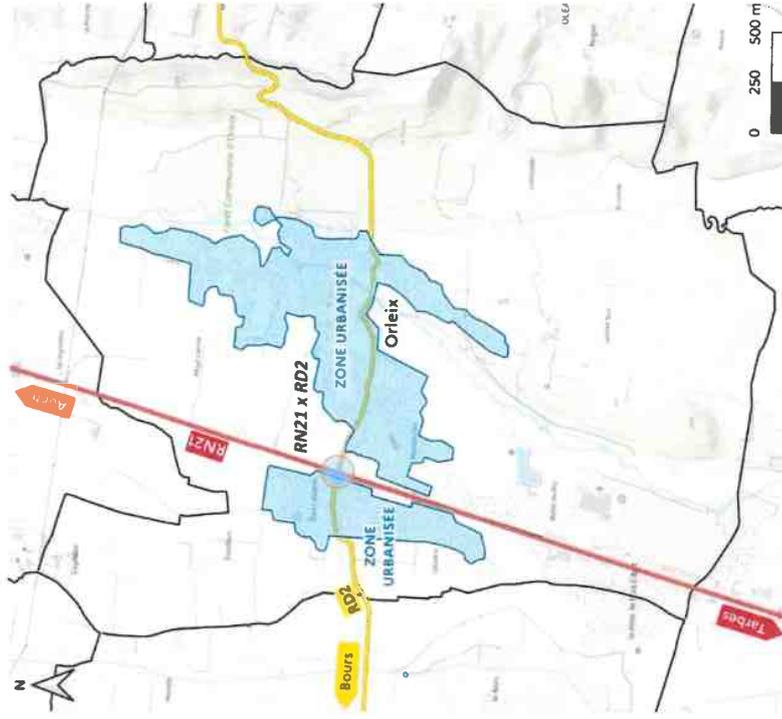
- Sécuriser l'intersection ;
- Réduire les temps d'attente sur les branches secondaires ;
- Créer un itinéraire pour les modes actifs (vélos et piétons).

Pour préserver le **milieu humain et le milieu naturel, les mesures suivantes seront prises** :

- Préserver les parcelles d'habitations situées à proximité du carrefour ;
- Limiter les acquisitions foncières pour réduire les impacts sur les emprises agricoles ;
- Ne pas aggraver les niveaux actuels d'exposition au bruit routier : des mesures acoustiques in situ ont été réalisées pour caractériser l'existant et des mesures de contrôle vérifieront que les niveaux de bruit après projet restent sous le seuil réglementaire;
- Maintenir la circulation et les accès pendant les travaux ;
- Identifier les Réseaux publics et les rétablir en cas d'impact du projet ;
- Réaliser les travaux dans une période favorable pour le milieu naturel. (un assistant environnemental sera recruté).

## Une urbanisation coupée en deux

La structure de l'urbanisation d'Orleix est **coupée en deux** par la RN21.  
Les habitations se sont développées de part et d'autre.



### Légende :

- Localisation du projet
- Routes Nationales
- Routes Départementales
- Limite de la commune d'Orleix
- Zone urbanisée

## Accidentologie au droit du carrefour RN21/RD2

Sur les dix dernières années, 4 accidents corporels sont survenus au niveau de ce carrefour selon les fichiers BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation) des forces de l'ordre.

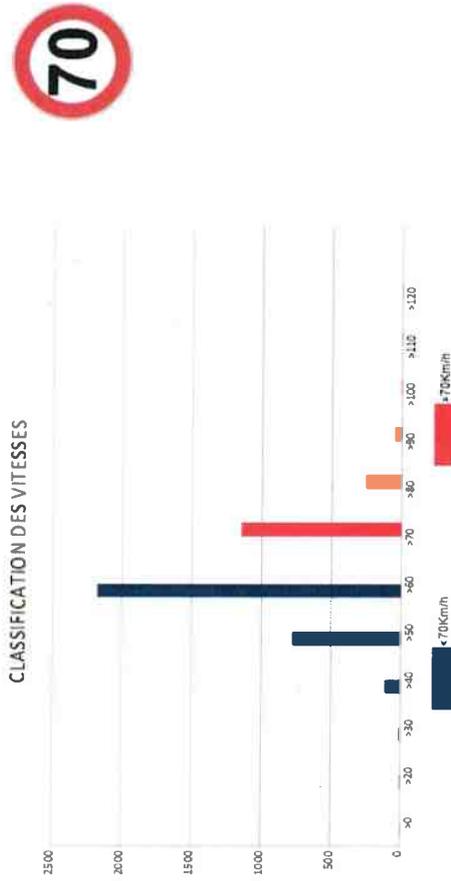
- **La répartition de ces accidents par année et gravité**  
22/09/2016 : 1 blessé grave hospitalisé  
22/08/2018 : 1 blessé léger  
10/07/2019 : 1 blessé léger  
05/07/2020 : 2 blessés légers

- **Des accidents matériels**  
Pendant cette période, de source des forces de l'ordre et de la mairie, le carrefour a été le théâtre d'un nombre conséquent d'accidents matériels.

- **La cause des accidents**  
La majeure partie des accidents corporels et/ou matériels survenus au niveau de ce carrefour sont liés à des refus de priorité dans l'intersection. Suite à la densification du trafic sur la branche Ouest après la mise en service du contournement de Tarbes par l'ouest et le nord-ouest, les accrochages se sont multipliés.

## Vitesses pratiquées

- **Les vitesses pratiquées**  
Les comptages réalisés en juin 2022 ont permis de relever les vitesses pratiquées. Le graphe ci-dessous reprend une classification des vitesses sur la RN21 au sud du carrefour RN21/RD2.

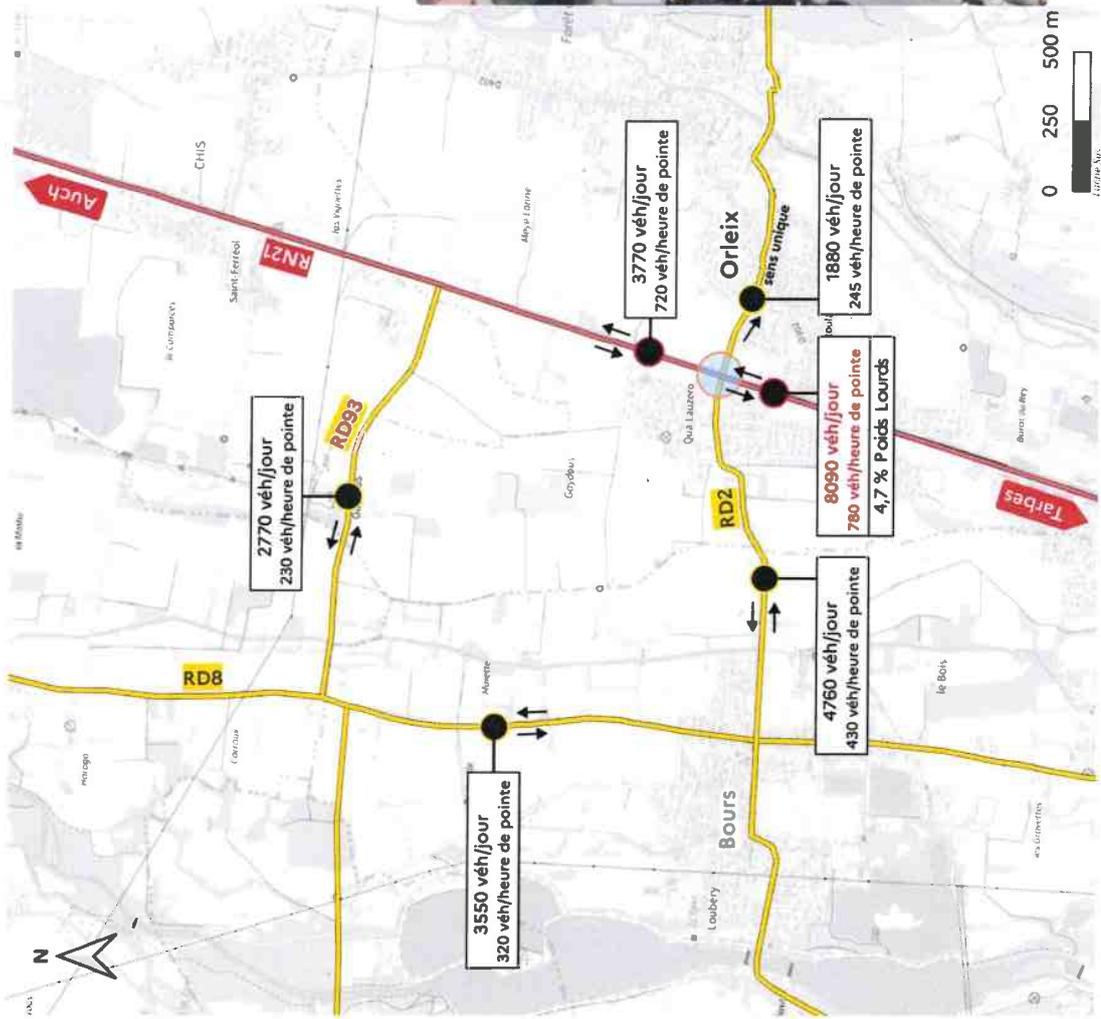


VITESSES PRACTIQUÉES MARDI 14 JUIN 2022 ROUTE DE RABASTENS – données MOBILIS juin 2022

INFRACTION EXCES DE VITESSE  
RELEVÉE ROUTE DE RABASTENS,  
SENS TARBES → RABASTENS :  
34% DES USAGERS

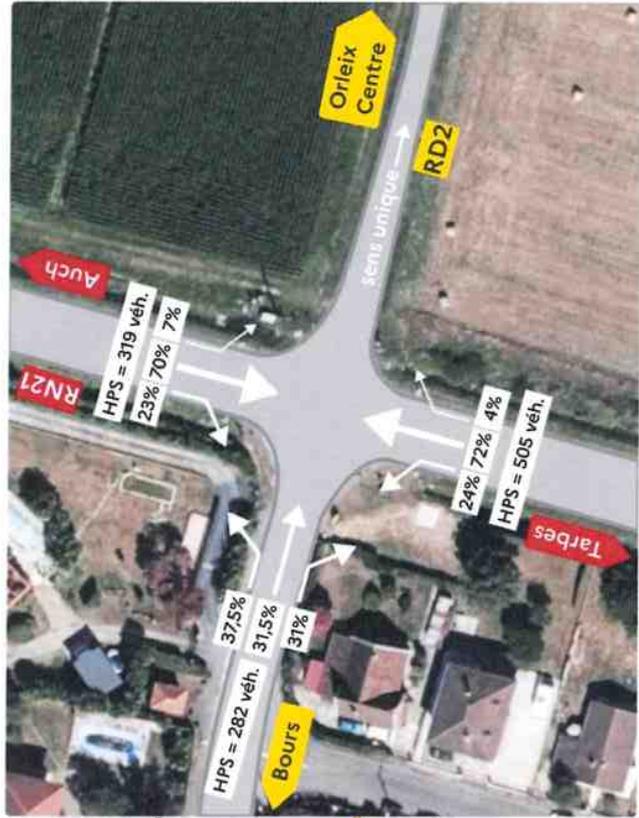
Un radar a été installé en octobre 2022 et mis en service en juin 2023. Aucun accident corporel n'a été remonté depuis et le nombre de véhicules en infraction de vitesse a fortement diminué.

# Trafic moyen recensé dans le secteur - Juin 2022



## Légende :

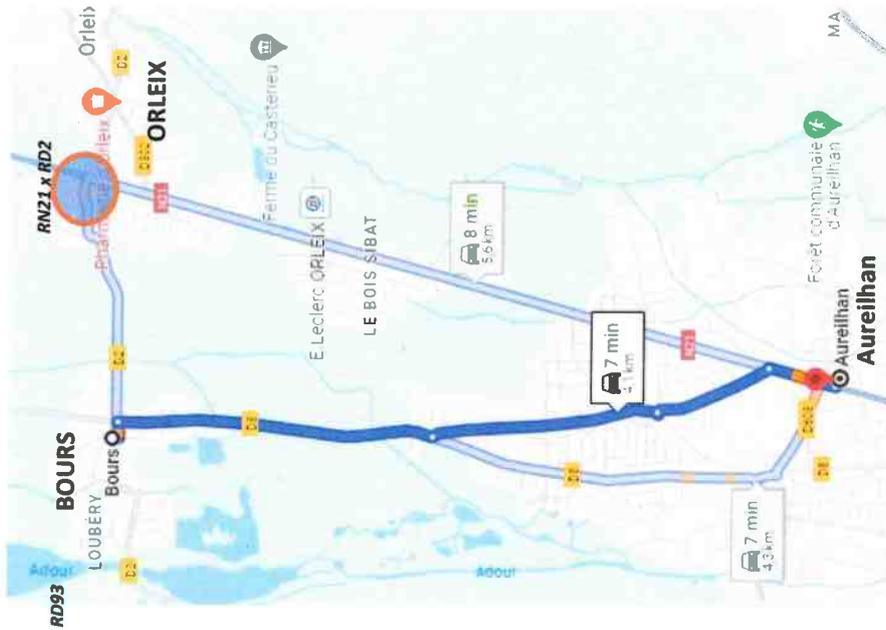
- Localisation du projet
- Stations de comptage tous sens confondus (Juin 2022)
- Routes Nationales
- Routes Départementales



Comptages directionnels à l'heure de pointe du soir (HPS)



## Itinéraire de substitution intéressé par le giratoire



Analyse comparative des deux itinéraires en concurrence pour la liaison Bours-Tarbes :

- le trajet direct par la RD8 (rue des Pyrénées)
- le trajet alternatif par la RD2 et la RN21

Un relevé sommaire des temps de parcours montre que, aujourd'hui, l'itinéraire par la RD8 est plus attractif (-1 à 3 minutes selon les conditions de circulation) pour un trajet plus court de 1,5 km.

Le projet permettra une amélioration de l'ordre de 1 minute en traversée du carrefour. Ce gain de temps après aménagement, ne permet pas d'atteindre le point de rupture où le temps gagné par les usagers les pousserait à changer d'itinéraire.

LE GAIN DE TEMPS N'INDUIRA PAS DE CHANGEMENT D'ITINÉRAIRE NI DE TRAFIC SUPPLÉMENTAIRE SUR LA RD2

## Des parcelles agricoles situées le long de la RN21



Le site du projet est bordé à l'Est par des exploitations dominées par la polyculture, tournée vers la culture de maïs et du colza principalement. A l'ouest, le site est occupé par des lotissements.

De part et d'autre de la RN21, se trouve un fossé. Il est utilisé pour l'irrigation des champs. Il ne s'agit pas d'un cours d'eau au sens de la réglementation environnementale.

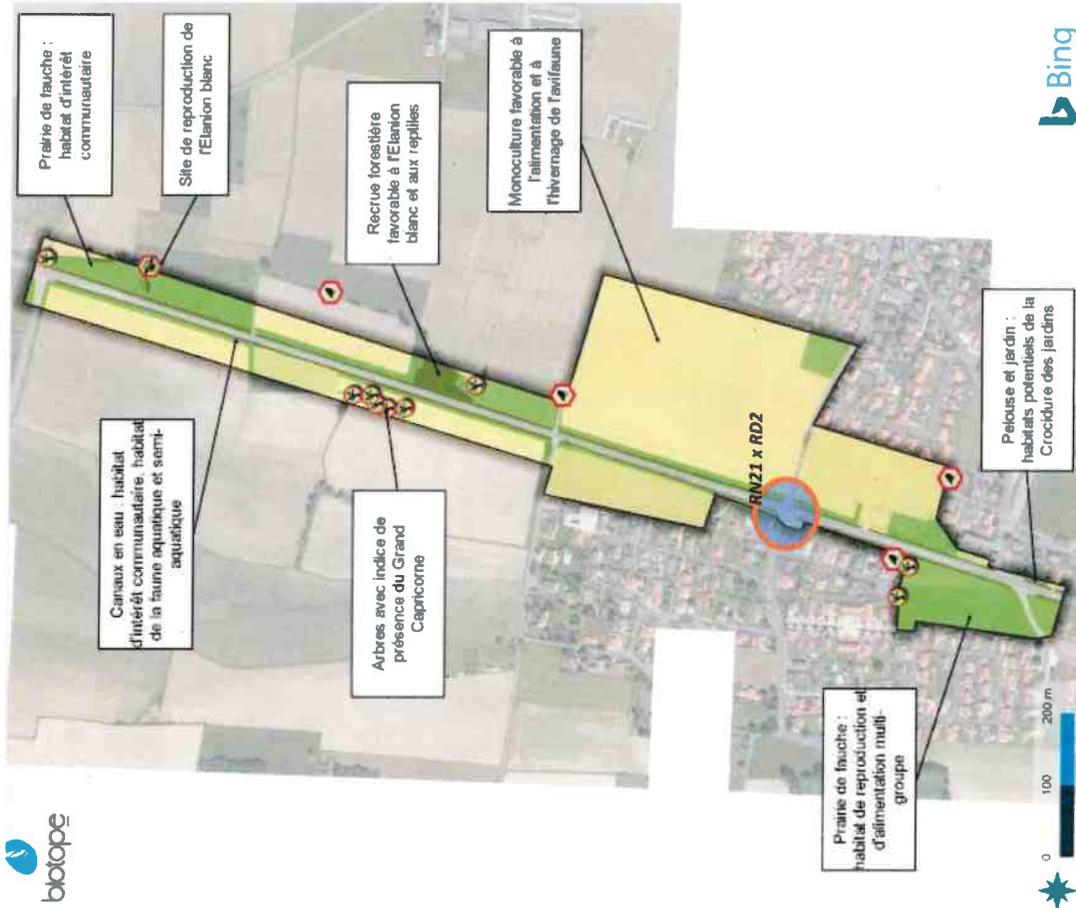
L'emprise du projet (chaussée) est d'environ 3 500 m<sup>2</sup>.



FOSSE LE LONG DE LA RN21 ET STATION DE POMPAGE ARCADIS •

RPG2020 – IDENTIFICATION DES PARCELLES AGRICOLES – SOURCE GEOPORTAIL

## Environnement : faune et flore



Des inventaires ont été réalisés par BIOTOPE en 2022 et 2023 sur quatre saisons sur une aire d'étude rapprochée. La plupart des enjeux identifiés sont situés en dehors de l'emprise du giratoire. Le tableau de synthèse des enjeux présentés par BIOTOPE est le suivant :

### Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Enjeu	Groupes et/ou espèces liés	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée Localisation/Description
	Agrion de Mercure	Plusieurs dizaines d'individus ont été observés le long des fossés/cours d'eau de la RN21. Cette espèce protégée est également inscrite au PNA Occitanie de Midi-Pyrénées comme espèce à enjeu.
	Anguille européenne	L'espèce n'a pas été contactée au sein de l'aire d'étude rapprochée mais est connue en amont (station 05235070) et en aval (station 05234020 « Echez à Maubourguet »). L'espèce peut être présente en phase de transit ou d'alimentation dans les fossés/cours d'eau.
	Elanion blanc	Un couple nicheur se reproduit au nord de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce exploite l'aire d'étude pour réaliser l'intégralité de son cycle biologique.
	Noctule commune	Espèce à fort enjeu exploitant le site pour son alimentation ou en transit. Des gîtes arboricoles sont présents à proximité de l'aire d'étude.

**Synthèse des enjeux écologiques**  
Création d'un giratoire sur la RN21 - Orleix

**Aire d'étude rapprochée** Présence du Grand Capricorne

**Espèces à enjeux**

- Elanion blanc
- Verdier d'Europe
- Pié-grèche écorcheur

**Enjeux habitat global**

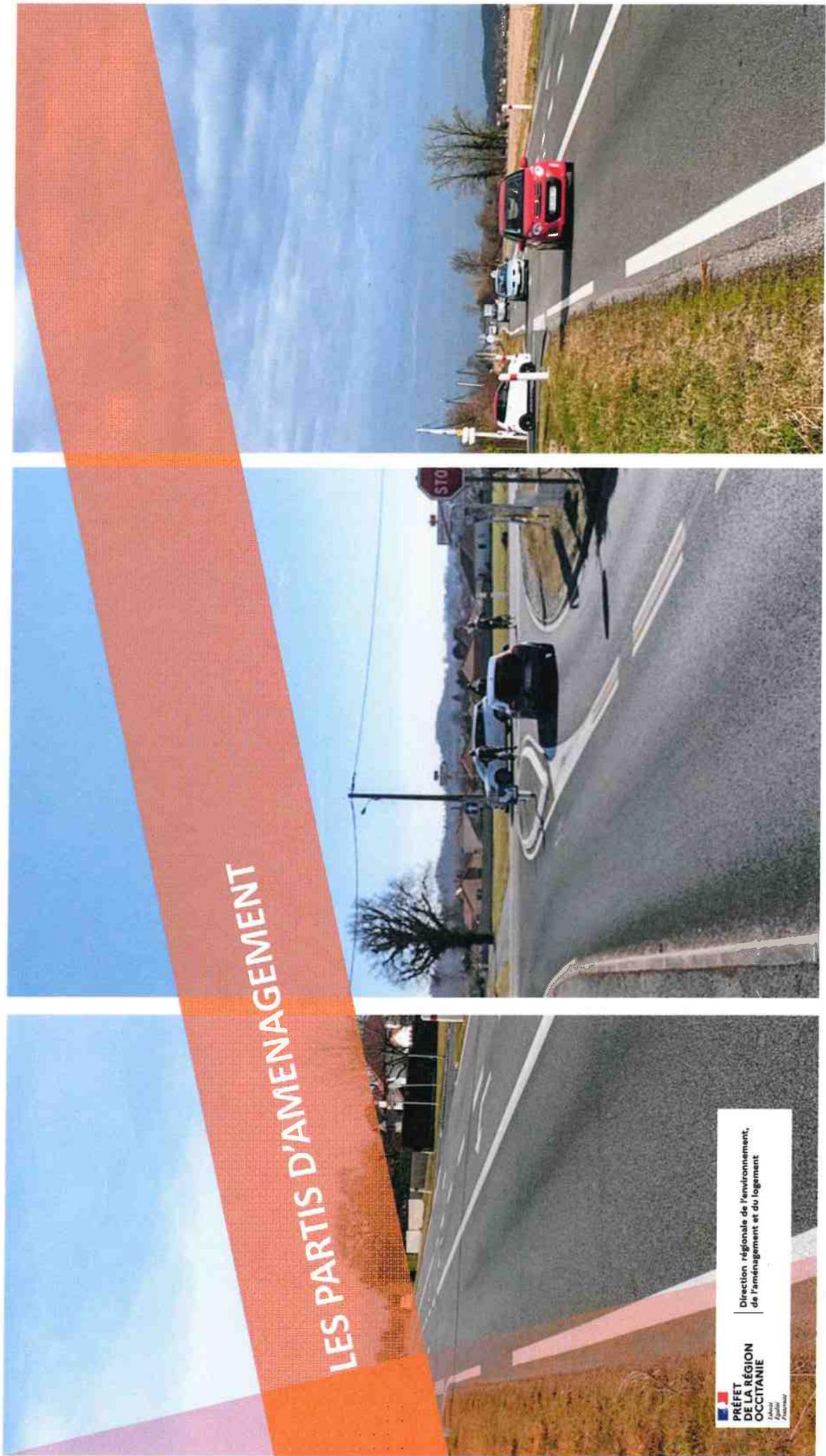
- Faible
- Moyen
- Très Fort

Création du giratoire de la RN21 sur la commune d'Orleix (65)



ENJEUX : EXTRAIT DU RAPPORT BIOTOPE DE JUILLET 2023

LES ESPECES A ENJEU SONT EN DEHORS DU PERIMETRE DU GIRATOIRE



LES PARTIS D'AMENAGEMENT

 **PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE**  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

## Les points clés de l'aménagement

**Le giratoire est la meilleure solution envisageable**, l'option du carrefour à feux n'étant pas pertinente compte tenu du contexte péri-urbain sur le réseau routier national.

Le giratoire est composé de la façon suivante :

- Cheminement pour les modes actifs (vélos et piétons),
- Géométrie du giratoire permettant de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité,
- Rayon de l'anneau de 20m, permettant l'écoulement du trafic tout en réduisant les vitesses
- Aménagement paysager de l'îlot central et des cotés, avec démolition et renaturation des surfaces de chaussées non réutilisées.

L'aménagement permettra le rétablissement de tous les sens de circulation si la commune le décide (suppression du sens unique vers Orleix mis en place en janvier 2022),

Les faibles enjeux environnementaux n'impliquent pas de mesures compensatoires, pour autant, des mesures de réduction et d'évitement seront prises pour minimiser au maximum les impacts des travaux et du projet:

- Transparence hydraulique pour les fossés d'irrigation dont les fonctions seront maintenues
- réalisation de busages permettant de conserver un radier naturel pour la flore et la faune
- implantation des installations de chantier sur un périmètre réduit
- réalisation des installations de chantier et des travaux aux périodes les moins impactantes pour la faune
- assistance d'un coordinateur environnemental qui prescrira et surveillera les mesures de protection tout au long du chantier.

L'Autorité Environnementale nationale, après avoir étudié le projet dans le cadre d'une procédure de saisine au cas par cas, a décidé de ne pas le soumettre à évaluation environnementale : « le projet de création d'un giratoire au carrefour RN21/RD2 sur la commune d'Orleix (65) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe à l'article R.122-3-1 du code de l'environnement..... ».

## Les approches envisagées

Pour répondre aux enjeux identifiés, les études conduites par la DREAL ont permis d'envisager trois approches.

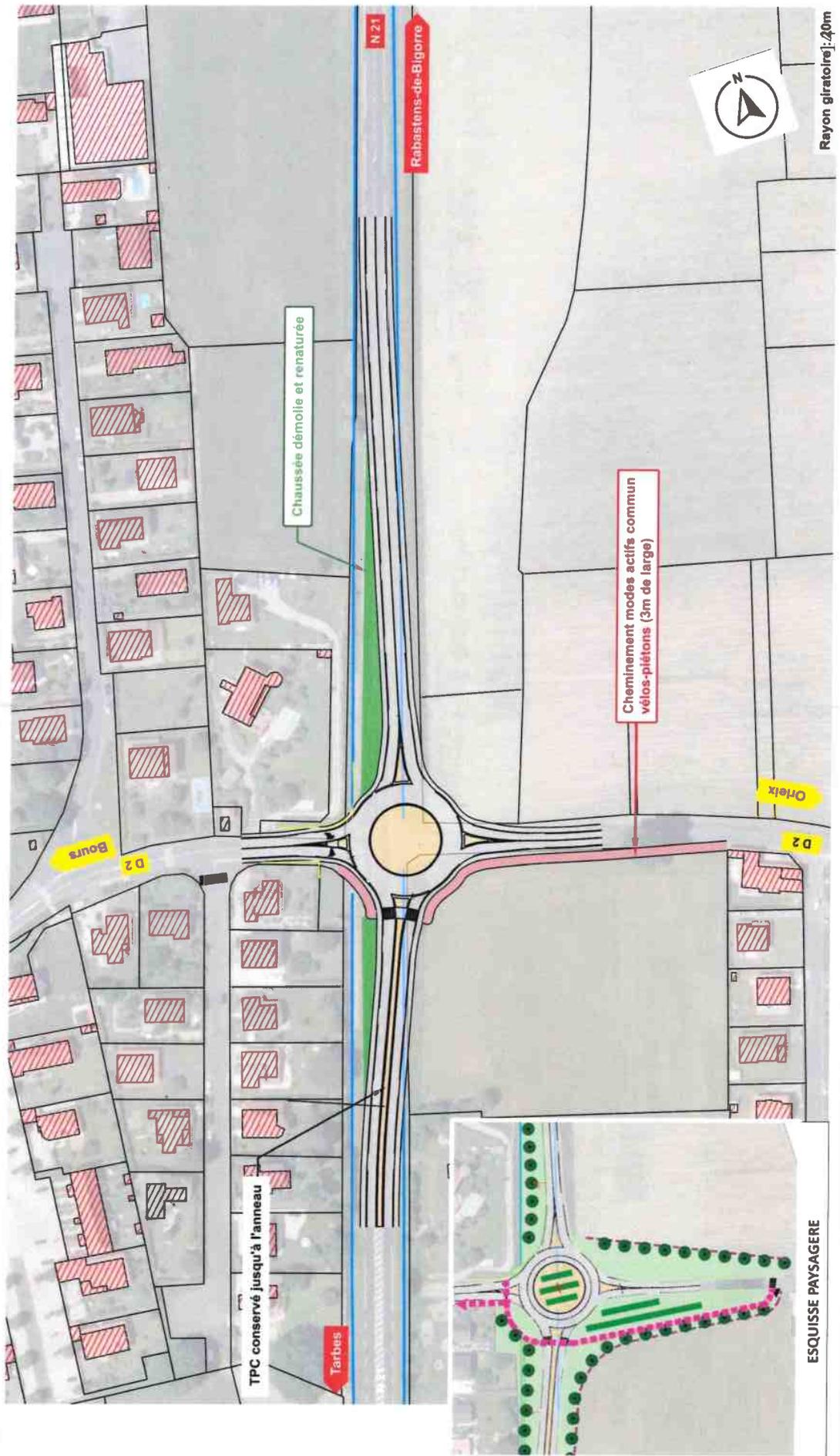
### I- Un giratoire centré sur l'axe de la RD2

### II- Un giratoire excentré coté Tarbes

### III- Un giratoire excentré coté Rabastens

Ainsi, différentes solutions ont été étudiées (visibilité, implantation, etc) et nous proposons de retenir la solution mieux-disante compte-tenu des critères techniques, financiers et environnementaux : **giratoire centré sur l'axe de la RD2**. Ce projet étant en phase d'études préalables, il bénéficiera de phases d'optimisation.

## SOLUTION PRÉFÉRENTIELLE : giratoire centré sur la RD2 avec double sens coté Orleix



## Estimation financière par grands postes

Au stade actuel des études (Etudes Préalables), le coût estimatif est décomposé comme suit :

- études, acquisitions et direction des travaux 80 000 € HT
- sujétions liées à l'environnement 50 000€ HT
- sujétions travaux sous circulation 90 000 € HT
- traitement des modes actifs 200 000 € HT
- risques et aléas 80 000 € HT
- travaux 1 400 000 € HT
- coûts annexes 100 000 € HT (CSPS, Contrôle extérieur, coordination environnementale....)

Soit un coût à terminaison est de 2 M€ HT soit environ 2,4 M€ TTC

## Durée des travaux

La durée des travaux est estimée à **6 mois**.

Le travaux seront réalisés par demi-chaussée avec basculement de la circulation et sans interruption de trafic, hormis pour la réalisation de l'enrobé final.

# COMMENT PARTICIPER A LA CONCERTATION



## Où échanger ?

13 décembre 2023 : réunion de concertation publique en mairie d'Orleix

## Où s'informer ?

Dossier de concertation disponible sur le site de la DREAL

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

## Comment s'exprimer ?

Participation par voie électronique

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

